



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance

Du Lundi 20 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Gérard BAKINN - Yasmine GONAY - Jacques DECHENAUX - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Joseph SCIASCIA - Colette ROULLET - Daniel SUAREZ - Fabien MYLY - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécile BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS - Sébastien GRIVEL - Sylvain GARREAU - Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Bernard RIONDET - Claude CHALVIN - Guillaume CARASSIO

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Alizé GALAND à Jacques DECHENAUX
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : Fabien MYLY

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Juin 2022

Nombre de conseillers municipaux :

| | |
|----------------|----|
| En exercice : | 29 |
| Présents : | 26 |
| Procurations : | 03 |
| Votants : | 29 |

Votes exprimés

- Vote pour : 26
- Vote contre : /
- Abstention : 3

19 : Adoption du Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) de la commune de Vif (2022-2026)

Dans le cadre du projet de création d'une nouvelle médiathèque sur son territoire, la commune de Vif a souhaité se doter d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES).

Le PCSES est un outil de gouvernance et de pilotage stratégique en matière culturelle et notamment dans le domaine de la lecture publique. Au-delà de la simple programmation liée à la création de l'équipement, le PCSES de Vif détermine les grands axes de fonctionnement de la future médiathèque pour une période d'au moins cinq ans.

Ce document stratégique a fait l'objet d'une concertation entre la direction de l'établissement, son personnel, les services de la collectivité et les élus. Il permettra aux équipes de disposer d'une feuille de route très claire et sans ambiguïté. Ce document est le préalable à tout projet conduit par une équipe de lecture publique.

Le PCSES fait état du diagnostic du contexte local et développe le projet relatif au nouvel équipement. Deux axes sont notamment développés dans ce PCSES concernant d'une part, la médiathèque comme élément structurant du développement urbain de Vif et du territoire du Grand Sud, et d'autre part, la médiathèque comme lieu de culture et de sociabilité.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Manifeste de l'UNESCO pour la Bibliothèque publique adopté à Paris le 29 novembre 1994 ;

Vu la Charte des bibliothèques adoptée le 7 novembre 1991 par le Conseil Supérieur des Bibliothèques ;

Vu l'avis de la Commission « Culture, Événementiel, Tourisme » en date du 7 juin 2022 ;

Considérant qu'il convient que le projet de PCSES soit adopté par l'assemblée délibérante de la collectivité ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide par 26 pour et 3 abstention** Bernard RIONDET – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO

- **D'ADOPTER** le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) de la commune de Vif (2022-2026) tel que ci-annexé ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

Annexe(s) :

- Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) de la commune de Vif (2022-2026) et ses 9 annexes

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Le Maire

Guy GENET

